

Ce que les organisations signataires¹ étaient venues chercher le 30 mars 2009 chez Valérie Pécresse (extrait lettre ouverte, avant la rencontre) :

Elles ne sont pas venues aujourd'hui pour négocier, mais pour avoir des réponses immédiates et des engagements précis du gouvernement sur les points suivants.

1. Mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires, notamment pour résorber la précarité. Suppression des chaires. Restitution des 1030 emplois supprimés en 2009.
2. Retrait du projet de décret sur les enseignants-chercheurs et du projet de décret sur le contrat doctoral.
3. Retrait du projet de réforme actuelle de formation des enseignants et des concours de recrutement.
4. Arrêt du démantèlement des organismes et réouverture des discussions sur les contrats Etat-Organismes. L'Etat doit s'engager sur les moyens nécessaires, notamment les postes et les crédits de base, pour chaque contrat. C'est notamment le cas pour le projet actuel de contrat Etat-CNRS. Le contrat Etat-CEMAGREF doit être revu. L'Inserm ne doit pas se transformer en agence de financement mais rester un EPST de plein exercice. Le projet de consortium de l'agroalimentaire doit être abandonné et retiré de l'ordre du jour du prochain CA de l'INRA.
5. Arrêt du processus de « déUMRisation ». Statut unique des UMR dans le cadre d'un partenariat équilibré entre leurs tutelles scientifiques. Les organismes et les universités doivent être co-opérateurs de recherche pour les unités auxquelles participent leurs personnels. Les UMR doivent être libres de choisir leurs gestionnaires.
6. Evaluation des unités de recherche par les instances scientifiques représentatives existantes (Comité national, etc.) comme le permet la loi.
7. Reversement aux organismes et aux universités au profit du soutien de base des laboratoires et pour la transformation des emplois sur CDD en postes statutaires des financements de l'ANR.
8. Un engagement à reprendre les discussions sur la revalorisation des salaires et des carrières, sur des bases indiciaires et statutaires mais non indemnitaires.

¹ CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP), FSU (SNCS, SNESUP, SNASUB); SOLIDAIRES (SUD RECHERCHE EPST, SUD EDUCATION); SNPRES-FO; SLR; SLU

Ce qui s'est passé depuis :

1. Aucun plan de créations d'emplois nouveaux à l'horizon, juste une promesse de ne plus en supprimer en 2010 et 2011 (le CDD devient la norme de l'emploi dans la recherche publique...) ; pas de suppression des chaires, juste un remboursement aux organismes du surcoût généré par ces postes "de luxe", pas toujours utilisé pour recruter des titulaires... Pas de restitution des emplois supprimés au budget 2009.

2. Le décret modifiant le statut des EC est paru au JO du 25 avril, ainsi que celui sur le nouveau contrat doctoral

3. Les projets de décret ont été adoptés au CTPMEN du 28 mai

4. V. Pécresse affirme le 30 mars que ni le Pdt de la République ni le gouvernement ne veulent démanteler les EPST... Elle concède quand même que tout contrat d'objectifs doit s'accompagner d'un engagement de l'Etat sur les moyens. Le 8 avril, premier démenti au CA du Cemagref : les représentants des ministères de tutelle refusent que le contrat d'objectifs du Cemagref – sans moyens – déjà signé en janvier 2009 soit revu et fasse l'objet d'un avenant sur les moyens. Le projet de consortium de l'agroalimentaire a été voté au CA de l'INRA du 2 avril et le décret publié le 9 mai. Pour le CNRS, il n'y a pas non plus de volet "moyens" dans le projet soumis au CA de juin : il est renvoyé à un avenant après la discussion budgétaire à la rentrée !

5. C'est l'opacité la plus totale...

6. Refus total de mettre en œuvre la possibilité pourtant ouverte dans la loi du 18 avril 2006 de confier l'évaluation des unités de recherche aux organismes après validation des procédures par l'AERES... Et pour qu'il n'en soit plus question, le décret organique du CNRS va être modifié afin de priver le Comité National de ses prérogatives en matière d'évaluation des unités...

7. Si c'était dans les intentions du gouvernement, cela se serait traduit par l'annonce d'un plan de créations d'emplois de titulaires et d'une augmentation des crédits alloués aux établissements (EPST et établissements d'ES) pour le soutien de base ! Au contraire c'est le soutien de base qui va être modulé en fonction de la "performance" comme le prônent la RGPP, la LRU ... et – hélas – un certain nombre de DUs...

8. le 25 avril est également paru au JO un décret améliorant (un peu) la carrière des MC et (davantage) celle des professeurs... Mais le cadre de discussions proposé aux syndicats c'est plutôt la mise en place de primes modulables financées sur les ressources propres des unités (prime d'excellence scientifique, PFR...)...